

**REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 18 NOVEMBRE 2019 à 18 H 30**

**Présents :** M. Patrick VERGEZ, M. William JULLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Corine ROUFFAUD, M. Frédéric CHAUMET, M. Pierre ROBINET, M. Jacques SALLEE, Mme Hélène FOISSARD, M. Bernard DEBOISSY, Madame HARRINGTON Rebecca, Mme Marie-Thérèse BARBIER, Mme Sandra TOURNAIRE.

**Absent excusé :** Monsieur Frédéric CHAUMET qui a donné pouvoir à M. Patrick VERGEZ  
Madame Nelly VERGEZ arrivera avec un peu de retard.

**Absent non excusé :**

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vente d'un bien, appartenant à Madame Monique REVOLTE – 20 Rue André Bouyer – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Biens situés 7 Rue de Gamby (grange) AL N° 34 – surface au sol de 96 m<sup>2</sup> – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Ce bien est vendu pour 6 500.00 € à Monsieur et Madame Denis POUYADE 14 rue André Bouyer 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE.

**Le conseil municipal vote CONTRE LA PREEMPTION à l'unanimité**

**Arrivée de Madame Nelly VERGEZ à 18 H 40.**

Vente d'un bien, appartenant à Madame et Monsieur Yonnel DUCLAUD – Saint-Gervais – 16320 MAGNAC-LAVALETTE-VILLARS. Biens situés 3 Route de Chamant – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE (grange) AM N° 254 et 255 – surface au sol de 360 m<sup>2</sup> – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Ce bien est vendu pour 70 000.00 € à Monsieur Fabien PETIT Chez Bernard 16320 COMBIERS.

**Le conseil municipal vote CONTRE LA PREEMPTION à l'unanimité**

**DROIT DE PREFERENCE**

**Petite information le droit de préférence est utilisé dans le cadre d'une parcelle forestière.  
Madame Foissard se retire le dossier la concernant.**

Vente d'une parcelle, appartenant à Madame LARIVIERE Jeanne – domiciliée à la maison de retraite de Gamby – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Bien situé « Sous le Puy » ZH N° 19 – surface au sol de 1 HA 03 ares 40 centiares – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Vendu pour 2 500.00 € à Monsieur DODEMAN.

**Le conseil municipal vote CONTRE LE DROIT DE PREFERENCE à l'unanimité**

**PROJET LIAISON DOUCE RD N°23 / DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Comme nous en avons déjà parlé plusieurs fois nous avons toujours le projet d'aménagement de liaison douce par la RD N°23. Nous souhaitons déposer les dossiers de demandes de subventions sachant que nous pouvons déposer une demande de DETR, une demande de DSIL et une demande au Conseil Départemental, nous déposerons également des dossiers au Syndicat de Pays et par

l'intermédiaire de la CDC. Le montant des travaux est évalué à 96 465 € HT dont 82 100 € HT affecté aux travaux.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.**

### **TRANFERT COMPETENCE « AIRE DE REPOS EDON ».**

Suite à la demande de la commune de EDON de récupérer la compétence « Aire de Repos » nous devons à nouveau délibérer pour approuver le principe de cette restitution.

La CDC est actuellement propriétaire depuis dix ans de deux corps de bâtiments d'une ancienne ferme située au rond-point à EDON. Des travaux de remise aux normes sont nécessaires pour un montant de 91 335 € HT. Monsieur le Maire de Edon souhaite récupérer ces locaux et en assumera la charge en entier sans contrepartie financière pour les autres communes. Ce sont les communes de l'ancienne CDC qui doivent d'abord donner leur accord.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.**

### **ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE**

Comme vous le savez nous adhérons à l'ATD 16 pour les assistances à maîtrise d'ouvrage, assistance juridique, ingénierie numérique et informatique etc..

Nous devons compléter par contrat les missions déjà confiées à l'ATD 16 à savoir la cartographie numérique pour l'adressage et le module métier de gestion de l'application du droit des sols. Ces modules font partie de notre cotisation annuelle.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.**

### **RAPPORT 2018 / EAU POTABLE**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers et ce rapport doit faire l'objet d'une délibération.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.**

### **DIVERS**

- Cérémonie du 11 novembre – Remerciements particuliers aux enfants de Madame HARRINGTON et à Madame Hélène FOISSARD pour leur participation musicale.
- 2° foulées de Villebois-Lavalette le 17 novembre – Environ 50 personnes ont participé ce qui a rapporté la somme de 495 € au profit de la Ligue contre le cancer.
- Récompenses artisans – Les Halles Fleuries, la beauté d'un ange, salon de thé, Monsieur Pétry cordonnier
- Ancienne usine Ferrand (en partie louée)
- Marché de Noël le 15 décembre
- Vœux du Maire le 17 janvier 2020
- Repas des anciens le 26 janvier 2020
- L'éclairage public fonctionnera jusqu'à minuit le vendredi soir et le samedi soir.
- Fibre
- Charente-Libre « Un jour un village »
- Travaux église/Maison de santé architecte
- Local kiné

- Café associatif
- Parc Eolien
- Goûter Noël écoles
- PLUi enquête publique

La séance est levée à 20 H. Prochaine réunion le 9 Décembre 2019 à 18 H 30.